



PETITION

A l'occasion du 75e anniversaire de la "Déclaration universelle des droits de l'homme".

Intégration de ce document fondamental dans les programmes d'enseignement des écoles

La Déclaration universelle des droits de l'homme a été rédigée par des représentants de toutes les régions du monde et englobait toutes les traditions juridiques. Adoptée officiellement par les Nations unies le 10 décembre 1948, elle est le document le plus général sur les droits de l'homme qui existe. Elle énonce les trente droits fondamentaux qui constituent le fondement d'une société démocratique.

Suite à cet acte historique, l'Assemblée a appelé tous les États membres à publier le texte de la Déclaration et à **"faire en sorte qu'il soit diffusé, affiché, lu et expliqué dans les écoles et autres établissements d'enseignement, quel que soit le statut politique des pays ou des territoires"**.

Nous demandons aux cantons respectifs, à l'occasion du **75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 2023**, de s'engager à ce que l'objectif déclaré de l'ONU et donc de tous les États membres soit mis en œuvre comme suit :

- 1. que la "Déclaration universelle des droits de l'homme" soit obligatoirement intégrée dans le programme scolaire en tant que base de toutes les autres conventions relatives aux droits de l'homme ; et**
- 2. que les contenus ne soient pas seulement théoriques, mais aussi mis en pratique dans l'enseignement.**

La Déclaration universelle des droits de l'homme est le fondement d'une relation respectueuse entre les êtres humains et constitue donc un moyen important de garantir la paix et le bien-être à petite échelle, mais aussi à l'échelle mondiale.

Nom/Prénom	NPA/lieu de résidence	Ct.	Signature
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

**Kontaktadresse: Jugend für Menschenrechte Schweiz, Talackerstr. 92, 8152 Glattbrugg
www.jugendfuermenschenrechte.ch Spendenkonto CH30 0900 0000 8571 8288 3**